

Une institution au service de l'Éducation et, pour ses membres, un travail inspirant.

Avant de présider la table du conseil, j'ai fait mes classes. D'abord, comme membre pour une année de la commission de l'enseignement secondaire que présidait Robert Bisailon, puis quelques années plus tard, comme membre de la table sous la présidence de Céline Saint-Pierre d'abord, puis de Jean-Pierre Proulx par la suite. Un peu comme des étudiants apprennent l'enseignement en regardant de bons professeurs travailler, j'ai appris mon métier de président en observant ces présidentes à l'œuvre. J'ai eu ainsi la chance de participer à toutes les étapes de l'élaboration d'avis importants et de grande qualité : je pense entre autres, aux avis sur l'éducation à la citoyenneté sous la présidence de Céline St-Pierre, et à ceux sur la profession enseignante et la démocratie scolaire sous celle de Jean-Pierre Proulx.

Toutes ces années au conseil ont été des années de grand bonheur. Il y a quelque chose d'unique et de très inspirant dans cette expérience professionnelle et humaine. Je n'ai d'ailleurs jamais croisé quelqu'un qui n'ait été heureux de participer aux travaux du conseil et de ses commissions, mais peut-être suis-je victime d'un biais de confirmation ! J'en doute cependant.

Siéger au conseil c'est connaître le plaisir de s'éloigner quelque temps de son travail quotidien et de rencontrer des gens d'autres horizons. J'avoue avoir été certains jours heureux de quitter mon université et venir au conseil changer d'air ! J'y aspirais une grande bouffée d'oxygène tonifiant, et appréciais l'occasion fournie de rencontres nouvelles et de débats libres. Peut-être même me sentais-je parfois en vacances...!

Le conseil m'accorda donc le plaisir de côtoyer des gens qui acceptaient de partager leur expérience et qui étaient capables d'écouter ce que les personnes autour de la table avaient à dire. Avec ouverture et souci de construire ensemble une vision commune. Et ce, dans un contexte protégé, où chacun peut s'exprimer sans crainte. Je me souviens combien Céline et Jean-Pierre travaillaient à créer autour de la table ce climat propice à l'expression de tous les points de vue, où tout le monde jouissait du même statut.

Je n'ai pas connu d'autres lieux où de manière structurée et sans se presser indument, des enseignants des différents ordres d'enseignement, des administrateurs, des professionnels, des universitaires et des parents ont pu changer et débattre entre eux jusqu'à convenir de quelques propositions pour la suite du monde éducatif. On a beaucoup insisté sur le caractère systémique du conseil. À

juste titre : c'est ce qui l'a rendu unique et essentiel. Cette approche systémique, il faut le rappeler, a été l'affaire de personnes de tous les horizons qui en ont porté tout au long de la vie du conseil, les difficultés et les exigences.

Nous étions conviés à un travail inspirant : faire le point sur l'état et les besoins de l'éducation québécoise et proposer des voies d'amélioration. Ainsi, exercer un peu d'influence sur les cours des politiques et des pratiques. Ce n'est pas rien comme mission et je crois que tout le monde était conscient qu'il fallait accomplir ce travail de notre mieux. C'était certes valorisant, mais c'était aussi et peut-être surtout plein de sens d'appartenir à une institution vouée au bien commun en éducation.

Évidemment, il fallait gagner son pain et lire d'épais documents ! Mais que de nourriture intellectuelle de grande qualité ! On ne dira jamais assez la qualité du travail de la permanence du conseil, des coordonnatrices de commission supervisées par la secrétaire générale et épaulées par l'équipe de chercheurs et sa direction. Sans oublier les personnes responsables de la révision linguistique, assurant la nécessaire qualité de l'écrit.

Il y a donc eu tout au long de l'existence du Conseil quelque chose qui s'apparente à l'exercice d'une activité inspirante qui nous appelait à travailler au meilleur de nos capacités pour une cause qui nous dépassait et pour laquelle nous pensions que le conseil était un des rares lieux aptes à lui donner toutes ses lettres de noblesse.

Le conseil aura donc tout au long de son existence animer une conversation publique sur l'éducation, c'est sa contribution essentielle. À travers celle-ci, le conseil a témoigné de la nature éminemment sociale et collective de l'éducation : entre le risque que l'éducation ne devienne une question d'expertise technocratique (cf. premier avis du Conseil de 1964 et qui porte sur la participation citoyenne) ou de structure (relisez l'avis sur l'Activité Éducative de 1970), ou encore une affaire privée, relevant des familles gérant les risques de la carrière scolaire de leur progéniture (cf. l'avis Remettre le cap sur l'équité, 2016), le Conseil a constamment réaffirmé le caractère public de l'éducation, qu'elle était et devait demeurer une affaire collective, construisant un bien commun qui dépasse l'intérêt des particuliers et des champs sociaux sectoriels. Qu'elle est un ingrédient essentiel de ce qui tient ensemble une société, surtout si celle-ci devient de plus en plus fragmentée et plurielle. Un message plus important aujourd'hui que jamais, me semble-t-il.

Dans son activité de veille, le conseil a aussi identifié les grandes tendances de l'évolution de l'éducation dans le monde et il a cherché à interpréter et traduire celles-ci dans le contexte québécois : que signifie par exemple, l'économie et la

société du savoir pour le Québec ? L'éducation tout au long de la vie ? l'internationalisation de l'enseignement supérieur ? L'Éducation aux compétences de vie (*Life skills*) ? Etc. Bien branché sur ces évolutions par sa connaissance des écrits des organisations internationales, tout en conservant un regard critique, le conseil a fait œuvre utile en situant l'analyse des politiques éducatives québécoises dans un contexte plus large et y cherchant des voies adaptées pour ici.

Ce faisant, il a témoigné non seulement de l'importance de l'éducation, mais aussi de ce qu'elle méritait des études sérieuses, des analyses nuancées et des propositions d'amélioration ancrées dans nos réalités. Elle justifiait autre chose que des « Y a qu'à ...! », le « gros bon sens » et l'empirique traditionnel. Elle méritait un examen sérieux, la reconnaissance de ses bons coups, comme de ses difficultés, et un grand soin dans le tracé de son évolution.

Puisqu'il me faut choisir une contribution importante sous ma présidence, je choisis l'avis sur la Qualité des services éducatifs à la petite enfance (2012) et celui sur l'équité scolaire (Remettre le cap sur l'équité, 2016).

Le premier avis retenu a été enclenché sous la présidence Nicole Boutin et complété sous la mienne. Il est toujours d'actualité et a trouvé son lectorat, comme en témoigne près de 1900 téléchargements depuis son lancement. Il a donné lieu à des débats vigoureux, car le milieu de la petite enfance était tiraillé entre des orientations perçues comme incompatibles : la valorisation du jeu libre des enfants ou le recours privilégié au jeu structuré par l'éducatrice; l'actualisation de la vie enfantine en tant que période unique d'auto développement ou le début des apprentissages préscolaires; aussi, le choix du cadre institutionnel : celui du CPE ou celui de l'école maternelle (4 ans); enfin, des services éducatifs d'abord pour les enfants de milieux défavorisés ou pour tous les enfants. Le conseil a cherché des voies de passage pour chacun de ces enjeux. Il a certainement contribué à clarifier la mission éducative des services à la petite enfance et les critères de qualité de ces services, tout en ouvrant la voie aux maternelles 4 ans en milieu défavorisé. On ne doit pas le tenir responsable de la généralisation des maternelles 4 ans à l'ensemble du réseau scolaire, car telle n'était pas son choix, dans la mesure où pour lui, réduire les écarts entre les milieux socioéconomiques commandait une discrimination positive pour les enfants de milieux défavorisés.

Le second avis retenu – remettre le cap sur l'équité (2016) – a analysé les dérives de l'école secondaire publique, à la suite de la croissance tout au long des années 70 et jusqu'à aujourd'hui, des populations scolaires desservies par le réseau d'enseignement privé, l'avènement dans les centres urbains d'un quasi-marché

scolaire au primaire-secondaire, et la décision des CS/CSS de concurrencer le réseau privé en multipliant des projets particuliers sélectifs et payants. L'avis aborde la question de l'égalité des chances sous l'angle institutionnel et interroge les politiques qui contribue à la croissance des inégalités, au lieu de les réduire. Ce constat, repris des États Généraux de 1995-96 et réactualisé dans l'avis pour le 21^e siècle, est aujourd'hui présent sur la place publique et reconnu par une partie significative de l'opinion publique. Il a trouvé son chemin parmi les médias et y est référé lorsque l'appel à une réflexion profonde sur l'école publique est exprimé. Il anime des mouvements éducatifs citoyens comme L'École Ensemble et Debout pour l'École. Si certains acteurs semblent en déni par rapport à cette réalité d'une inégale qualité de l'éducation offerte, au moins deux partis politiques se sont engagés à agir pour corriger la situation s'ils accèdent un jour au pouvoir.

La disparition prochaine du conseil s'insère dans une « dépolitisation de l'éducation », au sens où celle-ci s'éloigne de la cité et risque de devenir une affaire d'experts, de technocrates ou de marché concurrentiel. Au moment où tous insistent sur la nécessaire valorisation de l'éducation et de ses agents, je ne vois pas en quoi démanteler le conseil y contribue. Au contraire.

Assurons-nous que la mort institutionnelle du Conseil n'entraîne pas son effacement numérique. Le patrimoine d'avis doit être sauvegardé dans son intégralité et accessible à tous. Les avis ont leur vie propre et plusieurs demeurent encore aujourd'hui fort pertinents. Produits tout au long des 60 dernières années, il y en a un grand nombre qui respectent ce critère de pertinence.

Merci.

Claude Lessard